



**ARRETE N° 2024-361**  
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
**Société « SIGNATURE »**  
**Travaux de marquage au sol**  
**Du 10 Juin au 14 Juin 2024**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,  
**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
**VU** l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

**VU la demande de la Société SIGNATURE - 1 Rue Ampère - 14123 Cormelles Le Royal, afin d'effectuer des travaux de marquage au sol, entre le Lundi 10 Juin et le Vendredi 14 Juin 2024,**

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** La Société SIGNATURE est autorisée à effectuer des travaux de marquage au sol, du Lundi 10 Juin au Vendredi 14 Juin 2024, dans les lieux suivants :

- Parking du Bassin de l'Est
- Parking du Quai de la Tour
- Parking de la Rue des Vases
- Parking du Cours des Fossés
- Parking du Bassin du Centre
- Parking de la Place Jean de Vienne
- Parking du Cours Albert Manuel
- Parking de La Morra

**ARTICLE 2 :** La circulation et le stationnement pourront être perturbés voire interdits de façon ponctuelle, dans les lieux et aux dates cités dans l'Article 1, afin que la Société intervenante effectue les travaux.

**ARTICLE 3 :** Des barrières avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté seront mis en place par la Société intervenante.

**ARTICLE 4 :** Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale, à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 3 Juin 2023

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement :

Jérôme HAMEL

